



EXTRAIT DE DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 10 octobre 2017

L'an deux mille dix-sept, le 10 octobre à 9h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, 2d allée Jacques FRIMOT à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Auguste FAUVEL.

Etaient présents : Messieurs Auguste FAUVEL, Philippe LETOURNEL, Madame Sandrine ROL

Pouvoir : Aucun

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Messieurs Joseph BOIVENT, Yannick NADESAN, Jean-Luc BOURGEOUX, Philippe BONNIN, Joël SIELLER, André LEFEUVRE Marc HERVE, Jean-Pierre MARTIN, Nicolas BELLOIR, Luc MANGELINCK, Jacques BENARD, Madame Valérie FAUCHEUX

Assistaient également : Mesdames Mathilde BAZIN du SIEFT, Véronique PERRATON et Monsieur Jean-Pierre TROUSLARD du SMG35

Secrétaire de séance : Philippe LETOURNEL

Nombre de Membres du Comité présents : 3

Nombre de Membres du Comité votants : 3

Date de la convocation : le 29 septembre 2017

ADMINISTRATION GENERALE

N°17/10/08 Fixation du pourcentage de participation aux antennes secondaires pour 2018

Comité Syndical du 10 octobre 2017

N°17/10/08 Fixation du pourcentage de participation aux antennes secondaires pour 2018

Rapport,

Conformément aux statuts, la fixation de la participation du SMG au financement des antennes secondaires se fait annuellement par le comité du SMG.

Pour 2018, il y aura peut-être une demande de Ouest 35 pour la sécurisation du SIE de Paimpont, pour un montant de 1,8M€ de travaux.
La trésorerie étant suffisante, je propose de maintenir à 20% du montant H.T. des dépenses, le taux de participation du SMG aux antennes secondaires.

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers collègues, de bien vouloir :

1°) MAINTENIR pour l'année 2018 à 20% du montant H.T. des dépenses, le taux de participation du SMG aux antennes secondaires.

Les membres du comité adoptent ce rapport à l'unanimité.

Fait à Rennes, le 10 octobre 2017

Le Président,



Auguste FAUVEL